

## Compte Rendu du Conseil Municipal du 23/06/2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 23 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 juin 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

### PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, TLILI Leïla, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme PEJOUX Claudine, MM CHIBAH Salah, RUER Marc. Adjoints au Maire,

**MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick,** Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, PLEE Eric, **ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine,** Mme FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, MM. GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués.

### POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani,	Représenté	par :	Mme Mériem DERKAOUI
Mme GRARE Laurence	Représentée	par :	M. DAGUET Anthony
Mme MARINO Danielle	Représentée	par :	M. KARMAN Jean-Jacques
Mme NEDELEC Soizig	Représentée	par :	Mme VALLY Sophie
Mme MERCADER Y PUIG	Représentée	par :	M. BEAUDET Pascal
Mme MILLA Josiane	Représentée	par :	Mme PEJOUX Claudine
Mme MBONDO Thérèse	Représentée	par :	M. ROZENBERG Silvère
Mme REDOUANE Wassila	Représentée	par :	M. CHIBAH Salah
Mme RABAH Hana	Représentée	par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme YONNET Evelyne	Représentée	par :	M. LOGRE Benoît
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté	par :	M. VANNIER Jean-yves

Mme LENZI Ling représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n°88

Mme TLILI Laïla représentée par M. WOHLGROTH Antoine à partir de la question n°128.

Absents : Mme SIGNATE Rouguy, MM. RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

---

Madame la Maire fait observer aux membres du Conseil municipal et à l'assistance une minute de silence en hommage au couple de policiers assassiné le lundi 13 juin à Magnanville (Yvelines),

**QUESTION N° 085 - RAPPORTEUR Mériem DERKAOUI**

**OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2016.**

A l'unanimité.

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 mai 2016.

---

**QUESTION N° 086 - RAPPORTEUR Mériem DERKAOUI**

**OBJET : Abrogation de la délibération n°214 du 26 juin 2014. Désignation des représentants au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat d'Aubervilliers.**

A l'unanimité.

**ABROGE** la délibération n°214 du 26 juin 2014.

**FIXE** à 23 le nombre des membres composant le conseil d'administration de l'OPH d'Aubervilliers dont 13 représentants de la Commune désignés par son organe délibérant (6 en son sein, 7 personnalités qualifiées qui ne sont pas élues de la Commune dont 2 en qualité d'élus d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale du ressort de compétence de l'OPH d'Aubervilliers autre que celle ou celui de rattachement). La commune désigne également le membre représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

**DESIGNE** les administrateurs suivants pour siéger au Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat d'AUBERVILLIERS :

Les six membres du Conseil municipal :

- SILVERE ROZENBERG
- CLAUDINE PEJOUX
- NOURREDINE KADDOURI
- SOFIENNE KARROUMI
- KILANI KAMALA
- DANIEL GARNIER

Personnalités qualifiées dans l'un au moins des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement, financement de ces politiques ou en matière d'affaires sociales non élues de la commune :

- RENAN FOUCRE
- LUCIEN MAREST
- JOSIANE GUINARD
- GERARD DELMONTE
- MARIE BEDO

Personnalités qualifiées élues d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public industriel et commercial du ressort de compétence de l'OPH autre que celle ou celui de rattachement :

- STEPHANE PEU
- PHILIPPE CARO

Membre représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

- NICOLE LEGUY
- 

**QUESTION N° 087 - RAPPORTEUR Mériem DERKAOU**

**OBJET : Accueil d'une élève palestinienne au Conservatoire à Rayonnement Régional Aubervilliers-La Courneuve pendant l'année scolaire 2015/2016**

A l'unanimité.

**APPROUVE** la convention de partenariat entre la Commune et le CRR Aubervilliers – La Courneuve précisant les modalités de prise en charge de l'accueil de l'étudiante venant de l'ESNCM

**AUTORISE** la Maire à signer ladite convention.

**DIT** que le montant de cette convention est de 2280 euros.

---

**QUESTION N° 088 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET**

**OBJET : Approbation du compte de gestion 2015 du budget principal**

A l'unanimité, M. BIDAL et Mme LENOURY s'étant abstenus

**APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget principal, établi par le Trésorier municipal, arrêté comme suit :

- un résultat excédentaire d'investissement de : 20 990 374,35 €
- un résultat excédentaire de fonctionnement de : 5 365 511,04 €
- soit un résultat global de clôture de l'exercice 2015 de : 26 355 885,39 €

**CONSTATE** que le compte de gestion est en concordance avec le compte administratif 2015.

---

**QUESTION N° 089 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET**

**OBJET : Approbation du compte administratif 2015 du budget principal**

A l'unanimité, M. BIDAL et Mme LENOURY s'étant abstenus

**ADOPTÉ** le compte administratif 2015 du budget principal

**CONSTATE** la concordance du compte administratif et du compte de gestion.

**ARRÊTE** les résultats définitifs 2015 comme suit :

**RECETTES DE L'EXERCICE**

Investissement	97 091 715,89 €
Fonctionnement	149 872 115,50 €
<b>Total</b>	<b>246 963 831,39 €</b>

**DEPENSES DE L'EXERCICE**

Investissement	75 222 617,56 €
Fonctionnement	144 506 604,46 €
<b>Total</b>	<b>219 729 222,02 €</b>

**RESULTATS DE L'EXERCICE**

Investissement	21 869 098,33 €
Fonctionnement	5 365 511,04 €
<b>Total</b>	<b>27 234 609,37 €</b>

**RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES**

Investissement	-878 723,98 €
Fonctionnement	0,00 €
<b>Total</b>	<b>-878 723,98 €</b>

**RESULTATS DE CLÔTURE**

Investissement	20 990 374,35 €
Fonctionnement	5 365 511,04 €
<b>Total</b>	<b>26 355 885,39 €</b>

**SOLDE DES RESTES A REALISER**

Investissement	-4 480 415,21 €
----------------	-----------------

Fonctionnement	0,00 €
<b>Total</b>	<b>-4 480 415,21 €</b>

**RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE  
2015**

**21 875 470,18 €**

**QUESTION N° 090 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET**

**OBJET : Affectation du résultat du compte administratif 2015 du budget principal**

A l'unanimité, M. BIDAL et Mme LENOURY s'étant abstenus

**DECIDE** de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, tel qu'il ressort du compte administratif 2015 du budget principal de la commune, comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>		
A	résultat de l'exercice	5 365 511,04 €
B	résultats antérieurs reportés	0,00 €
<b>C</b>	<b>résultat à affecter (C=A+B)</b>	<b>5 365 511,04 €</b>

<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>		
D	résultat de l'exercice	21 869 098,33 €
E	résultats antérieurs reportés	-878 723,98 €
F	restes à réaliser en dépenses	6 597 450,53 €
G	restes à réaliser en recettes	2 117 035,32 €
H	solde des restes à réaliser (H=G-F)	-4 480 415,21 €
<b>I</b>	<b>excédent de financement (I=D+E+H)</b>	<b>16 509 959,14 €</b>

<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>		
J	couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	0,00 €
K	dotation complémentaire en réserves (compte 1068)	3 800 010,00 €
L	excédent reporté à la section de fonctionnement	1 565 501,04 €

**QUESTION N° 091 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET****OBJET : Nouvelle affectation du résultat du compte administratif 2012 du budget annexe du SSIDPAAH**

A l'unanimité, M. BIDAL et Mme LENOURY s'étant abstenus

**CONSTATE** que le compte administratif 2012 du SSIDPAAH présente un résultat global d'exploitation excédentaire de 69 126,63 € ainsi réparti :

- activité relative aux « adultes handicapés » : déficit de 4 906,75 €
- activité relative aux « personnes âgées » : excédent de 74 033,38 €

**DECIDE** la nouvelle affectation de ce résultat, conformément à la décision de l'ARS en date du 02 septembre 2014, de la manière suivante :

	001-Adultes handicapés	002 -Personnes âgées
Excédent affectés à la réserve de compensation (compte 10686)		74 033,38 €
Déficit reporté (compte 119)	4 906,75 €	

**QUESTION N° 092 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET****OBJET : Nouvelle affectation du résultat du compte administratif 2013 du budget annexe du SSIDPAAH**

A l'unanimité, M. BIDAL et Mme LENOURY s'étant abstenus

**CONSTATE** que le compte administratif 2013 du SSIDPAAH présente un résultat global d'exploitation excédentaire de 5 549,98 € ainsi réparti :

- activité relative aux « adultes handicapés » : déficit de 5 534,96 €
- activité relative aux « personnes âgées » : excédent de 11 084,84 €

**DECIDE** de réaffecter le résultat du compte administratif 2013 du SSIDPAAH, conformément à la demande de l'ARS, de la manière suivante :

	001 – Adultes handicapés	002 – Personnes âgées
Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation (compte 110)		11 084,84 €
Déficit financé par reprise sur la réserve de compensation (compte 10686)	- 628,21 €	

**QUESTION N° 093 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET**  
**OBJET : Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe du SSIDPAAH**

A l'unanimité, M. BIDAL et Mme LENOURY s'étant abstenus

**APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget annexe du SSIDPAAH, établi par le Trésorier municipal, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Résultats de l'exercice 2015	- 61 612,02 €	- 2 159,36 €
Résultats antérieurs reportés	11 084,84 €	39 303,35 €
Résultats cumulés fin 2015	- 50 527,18 €	37 143,99 €

**CONSTATE** que le compte de gestion, qui ne comprend pas les restes à réaliser, est en concordance avec le compte administratif 2015.

---

**QUESTION N° 094 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET**  
**OBJET : Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe du SSIDPAAH**

A l'unanimité, M. BIDAL et Mme LENOURY s'étant abstenus

**ADOPTE** le compte administratif 2015 du budget annexe du SSIDPAAH.

**CONSTATE** la concordance du compte administratif et du compte de gestion.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRETE** les résultats définitifs 2015 comme suit :

<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>Secteur "Adultes handicapés"</b>	<b>Secteur "Personnes âgées"</b>	<b>TOTAL</b>
Investissement	0,00 €	62 738,66 €	62 738,66 €
Exploitation	185 009,51 €	1 452 570,17 €	1 637 579,68 €
<b>Total</b>	<b>185 009,51 €</b>	<b>1 515 308,83 €</b>	<b>1 700 318,34 €</b>

**DEPENSES DE L'EXERCICE**

Investissement	0,00 €	64 898,02 €	64 898,02 €
Exploitation	181 343,71 €	1 517 847,99 €	1 699 191,70 €

<b>Total</b>	<b>181 343,71 €</b>	<b>1 582 746,01 €</b>	<b>1 764 089,72 €</b>
--------------	---------------------	-----------------------	-----------------------

### RESULTATS DE L'EXERCICE

Investissement	0,00 €	-2 159,36 €	-2 159,36 €
Exploitation	3 665,80 €	-65 277,82 €	-61 612,02 €
<b>Total</b>	<b>3 665,80 €</b>	<b>-67 437,18 €</b>	<b>-63 771,38 €</b>

### RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES

Investissement	0,00 €	39 303,35 €	39 303,35 €
Exploitation	0,00 €	11 084,84 €	11 084,84 €
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 388,19 €</b>	<b>50 388,19 €</b>

### RESULTATS DE CLOTURE

Investissement	0,00 €	37 143,99 €	37 143,99 €
Exploitation	3 665,80 €	-54 192,98 €	-50 527,18 €
<b>Total</b>	<b>3 665,80 €</b>	<b>-17 048,99 €</b>	<b>-13 383,19 €</b>

### SOLDE DES RESTES A REALISER

Investissement	0,00 €	-11 031,75 €	-11 031,75 €
Exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-11 031,75 €</b>	<b>-11 031,75 €</b>

<b>RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2015</b>	<b>3 665,80 €</b>	<b>-28 080,74 €</b>	<b>-24 414,94 €</b>
---	-------------------	---------------------	---------------------

### QUESTION N° 095 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

**OBJET : Affectation du résultat du compte administratif 2015 du budget annexe du SSIDPAAH**

A l'unanimité, M. BIDAL et Mme LENOURY s'étant abstenus

**CONSTATE** que le compte administratif 2015 du SSIDPAAH présente un résultat global déficitaire de - 50 527,18 € ainsi réparti :

- activité relative aux « adultes handicapés » : excédent de 3 665,80 €
- activité relative aux « personnes âgées » : déficit de - 54 192,98 €

**DECIDE** d'affecter ce résultat de la manière suivante :

	001-Adultes handicapés	002 -Personnes âgées
Déficit financé par reprise sur la réserve de compensation (compte 10686)		- 54 192,98 €
Excédent affecté à la réserve de compensation (compte 10686)	3 665,80 €	

---

**QUESTION N° 096 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET**

**OBJET : Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe du Centre Municipal de Santé**

A l'unanimité, M. BIDAL et Mme LENOURY s'étant abstenus

**APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget annexe du Centre municipal de santé, établi par le Trésorier municipal, arrêté comme suit :

- un résultat excédentaire d'investissement de : 46 712,76 €
- un résultat déficitaire de fonctionnement de : - 51 543,90 €
- soit un résultat global de clôture de l'exercice 2015 de : - 4 831,14 €

**CONSTATE** que le compte de gestion est en concordance avec le compte administratif 2015.

---

**QUESTION N° 097 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET**

**OBJET : Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe du Centre Municipal de Santé**

A l'unanimité, M. BIDAL et Mme LENOURY s'étant abstenus

**ADOpte** le compte administratif 2015 du budget annexe du Centre municipal de santé

**CONSTATE** la concordance du compte administratif et du compte de gestion.

**ARRETE** les résultats définitifs 2015 comme suit :

**RECETTES DE L'EXERCICE**

Investissement	43 231,75 €
Fonctionnement	5 224 492,32 €
<b>Total</b>	<b>5 267 724,07 €</b>

**DEPENSES DE L'EXERCICE**

Investissement	97 001,21 €
Fonctionnement	5 164 627,17 €
<b>Total</b>	<b>5 261 628,38 €</b>

#### RESULTATS DE L'EXERCICE

Investissement	-53 769,46 €
Fonctionnement	59 865,15 €
<b>Total</b>	<b>6 095,69 €</b>

#### RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES

Investissement	100 482,22 €
Fonctionnement	-111 409,05 €
<b>Total</b>	<b>-10 926,83 €</b>

#### RESULTATS DE CLÔTURE

Investissement	46 712,76 €
Fonctionnement	-51 543,90 €
<b>Total</b>	<b>-4 831,14 €</b>

#### SOLDE DES RESTES A REALISER

Investissement	-16 252,36 €
Fonctionnement	0,00 €
<b>Total</b>	<b>-16 252,36 €</b>

**RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE  
2015**

**-21 083,50 €**

**QUESTION N° 098 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET****OBJET : Affectation du résultat du compte administratif 2015 du budget annexe du Centre Municipal de Santé**

A l'unanimité, M. BIDAL et Mme LENOURY s'étant abstenus

**DECIDE** de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, tel qu'il ressort du compte administratif 2015 du budget annexe du Centre municipal de santé, comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>		
A	résultat de l'exercice	59 865,15 €
B	résultats antérieurs reportés	-111 409,05 €
<b>C</b>	<b>résultat à affecter (C=A+B)</b>	<b>-51 543,90 €</b>

<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>		
D	résultat de l'exercice	-53 769,46 €
E	résultats antérieurs reportés	100 482,22 €
F	restes à réaliser en dépenses	39 634,23 €
G	restes à réaliser en recettes	23 381,87 €
H	solde des restes à réaliser (H=G-F)	-16 252,36 €
<b>I</b>	<b>excédent de financement (I=D+E+H)</b>	<b>30 460,40 €</b>

<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>		
J	couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	0,00 €
K	dotation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00 €
L	déficit reporté à la section de fonctionnement	-51 543,90 €

**QUESTION N° 099 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET****OBJET : Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe de l'Embarcadère**

A l'unanimité, M. BIDAL et Mme LENOURY s'étant abstenus

**APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget annexe de L'Embarcadère, établi par le Trésorier municipal, arrêté comme suit :

- un résultat déficitaire d'investissement de : - 36 578,12 €
- un résultat de fonctionnement de : 0,00 €

- soit un résultat global de clôture de l'exercice 2015 de : - 36 578,12 €

CONSTATE que le compte de gestion est en concordance avec le compte administratif 2015.

---

**QUESTION N° 100 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET**

**OBJET : Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe de l'Embarcadère**

A l'unanimité, M. BIDAL et Mme LENOURY s'étant abstenus

ADOPTE le compte administratif 2015 du budget annexe de L'Embarcadère

CONSTATE la concordance du compte administratif et du compte de gestion.

ARRETE les résultats définitifs 2015 comme suit :

**RECETTES DE L'EXERCICE**

Investissement	11 696,70 €
Fonctionnement	774 523,78 €
<b>Total</b>	<b>786 220,48 €</b>

**DEPENSES DE L'EXERCICE**

Investissement	3 498,79 €
Fonctionnement	651 235,85 €
<b>Total</b>	<b>654 734,64 €</b>

**RESULTATS DE L'EXERCICE**

Investissement	8 197,91 €
Fonctionnement	123 287,93 €
<b>Total</b>	<b>131 485,84 €</b>

**RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES**

Investissement	-44 776,03 €
Fonctionnement	-123 287,93 €
<b>Total</b>	<b>-168 063,96 €</b>

## RESULTATS DE CLÔTURE

Investissement	-36 578,12 €
Fonctionnement	0,00 €
<b>Total</b>	<b>-36 578,12 €</b>

## SOLDE DES RESTES A REALISER

Investissement	0,00 €
Fonctionnement	0,00 €
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>

**RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE**  
**2015** **-36 578,12 €**

---

### QUESTION N° 101 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

**OBJET : Affectation du résultat du compte administratif 2015 du budget annexe de l'Embarcadère**

A l'unanimité, M. BIDAL et Mme LENOURY s'étant abstenus

**DECIDE** de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, tel qu'il ressort du compte administratif 2015 du budget annexe de L'Embarcadère, comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>		
A	résultat de l'exercice	123 287,93 €
B	résultats antérieurs reportés	-123 287,93 €
<b>C</b>	<b>résultat à affecter (C=A+B)</b>	<b>0,00 €</b>

<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>		
D	résultat de l'exercice	8 197,91 €
E	résultats antérieurs reportés	-44 776,03 €
F	restes à réaliser en dépenses	0,00 €
G	restes à réaliser en recettes	0,00 €
H	solde des restes à réaliser (H=G-F)	0,00 €
<b>I</b>	<b>besoin de financement (I=D+E+H)</b>	<b>-36 578,12 €</b>

<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>		
J	couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	<b>Sans objet</b>
K	dotation complémentaire en réserves (compte 1068)	
L	déficit reporté à la section de fonctionnement	

**DIT** que le déficit d'investissement sera repris au budget principal lors du vote du budget supplémentaire 2016.

**QUESTION N° 102 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET**

**OBJET : Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe du Réseau de chaleur de la ZAC Canal**

A l'unanimité, M. BIDAL et Mme LENOURY s'étant abstenus

**APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget annexe du Réseau de chaleur de la ZAC Canal, établi par la Trésorier municipal, arrêté comme suit :

- un résultat excédentaire d'investissement de : 129 853,99 €
- un résultat excédentaire de fonctionnement de : 55 949,67 €
- soit un résultat global de clôture de l'exercice 2015 de : 185 803,66 €

**CONSTATE** que le compte de gestion est en concordance avec le compte administratif 2015.

**QUESTION N° 103 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET**

**OBJET : Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe du Réseau de chaleur de la ZAC Canal**

A l'unanimité, M. BIDAL et Mme LENOURY s'étant abstenus

**ADOPTE** le compte administratif 2015 du budget annexe du Réseau de chaleur de la ZAC Canal.

**CONSTATE** la concordance du compte administratif et du compte de gestion.

**ARRETE** les résultats définitifs 2015 comme suit :

**RECETTES DE L'EXERCICE**

Investissement	0,00 €
Fonctionnement	226 310,35 €

<b>Total</b>	<b>226 310,35 €</b>
--------------	---------------------

#### DEPENSES DE L'EXERCICE

Investissement	0,00 €
Fonctionnement	170 360,68 €
<b>Total</b>	<b>170 360,68 €</b>

#### RESULTATS DE L'EXERCICE

Investissement	0,00 €
Fonctionnement	55 949,67 €
<b>Total</b>	<b>55 949,67 €</b>

#### RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES

Investissement	129 853,99 €
Fonctionnement	0,00 €
<b>Total</b>	<b>129 853,99 €</b>

#### RESULTATS DE CLÔTURE

Investissement	129 853,99 €
Fonctionnement	55 949,67 €
<b>Total</b>	<b>185 803,66 €</b>

#### SOLDE DES RESTES A REALISER

Investissement	0,00 €
Fonctionnement	0,00 €
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>

**RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2015      185 803,66 €**

**QUESTION N° 104 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET****OBJET : Affectation du résultat du compte administratif 2015 du budget annexe du Réseau de chaleur de la ZAC Canal**

A l'unanimité, M. BIDAL et Mme LENOURY s'étant abstenus

**DECIDE** de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, tel qu'il ressort du compte administratif 2015 du budget annexe du Réseau de chaleur de la ZAC Canal, comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>		
A	résultat de l'exercice	55 949,67 €
B	résultats antérieurs reportés	0,00 €
<b>C</b>	<b>résultat à affecter (C=A+B)</b>	<b>55 949,67 €</b>

<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>		
D	résultat de l'exercice	0,00 €
E	résultats antérieurs reportés	129 853,99 €
F	restes à réaliser en dépenses	0,00 €
G	restes à réaliser en recettes	0,00 €
H	solde des restes à réaliser (H=G-F)	0,00 €
<b>I</b>	<b>excédent de financement (I=D+E+H)</b>	<b>129 853,99 €</b>

<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>		
J	couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	0,00 €
K	dotation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00 €
L	excédent reporté à la section de fonctionnement	55 949,67 €

---

**QUESTION N° 105 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET****OBJET : Rapport d'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et du Fonds de solidarité de la région Ile-de-France au titre de l'exercice 2015**

**PREND ACTE** du rapport d'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) et du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) pour l'année 2015, annexés à la présente délibération.

**QUESTION N° 106 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET**

**OBJET : Report sur l'exercice 2016 de travaux en régie 2015 n'ayant pu être constatés sur l'exercice 2015**

A l'unanimité.

**AUTORISE** le report sur l'exercice 2016 d'une partie des travaux en régie de 2015 pour un montant de 67 549,17 €.

**DIT** que les dépenses et recettes correspondantes sont inscrites au budget 2016 et seront imputées sur les crédits ouverts :

Sens	Section	Chapitre	Article	Fonction	Montant
Dépense	Investissement	040	2313	01	67 549,17 €
Recette	Fonctionnement	042	722	01	67 549,17 €

---

**QUESTION N° 107 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET**

**OBJET : Réparation mécanique, carrosserie et travaux divers des véhicules légers, poids lourds et transports en commun pour les années 2016 à 2019. Approbation du projet d'accord cadre et autorisation de signature.**

A l'unanimité.

**APPROUVE** le projet d'accord-cadre relatif aux réparations mécaniques, carrosserie et travaux divers sur les véhicules légers, poids lourds et transports en commun, passé sur appel d'offres ouvert pour une période allant de sa notification au 31 décembre 2016, renouvelable par reconduction expresse pour trois périodes de un an au maximum, comportant les lots et seuils annuels suivants :

- **lot n°1** : Réparation mécanique, carrosserie et travaux divers pour les véhicules légers ;

- **lot n°2** : Réparation mécanique, carrosserie et travaux divers pour les véhicules poids lourds et transports en commun.

**AUTORISE** la Maire à signer consécutivement à la décision de la Commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure, l'accord-cadre avec l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

**QUESTION N° 108 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET**

**OBJET : Avenant n°1 au marché de travaux pour la construction du groupe scolaire Port Chemin Vert. Approbation et autorisation de signature.**

A l'unanimité.

**APPROUVE** le projet d'avenant n°1 au marché relatif à la construction du groupe scolaire Port Chemin Vert, dont l'objet est de permettre la réalisation de travaux complémentaires et modificatifs au projet initial.

Le montant total de l'avenant n°1 s'élèverait donc à 62 220.93 € HT (74 665.12 € TTC) portant ainsi le montant du marché de 15 700 001 € HT (18 840 001,20 € TTC) à 15 762 221.93 € HT (18 914 666.32 € TTC), représentant une plus value de 0.4%.

**AUTORISE** la Maire à le signer avec la Société BATEG.

---

**QUESTION N° 109 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET**

**OBJET : Substitution au sein du SIGEIF de l'établissement public Territorial 12 « Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine Amont » à la commune de Morangis et de la communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » à la commune d'Orsay.**

**PREND ACTE** de l'adhésion de l'établissement public territorial 12 « Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont » pour représenter la commune de Morangis au sein du Comité du Sigeif au titre du mécanisme de représentation-substitution pour l'exercice des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel.

**PREND ACTE** Prend acte de l'adhésion de la communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » pour représenter la commune de Orsay au sein du Comité du Sigeif au titre du mécanisme de représentation-substitution pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique d'électricité.

---

**QUESTION N° 110 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET**

**OBJET : Remboursement du prix des billets d'avion de Monsieur Anthony Daguet, 1er Maire Adjoint, suite à un déplacement aux 3ème rencontres algéro-françaises des Maires ayant eu lieu du 24 au 27 mai 2016.**

A l'unanimité. Monsieur DAGUET Anthony n'ayant pas pris part au vote

**ACTE** le déplacement de MM. Anthony Daguet et Carlos Semedo aux 3<sup>ème</sup> rencontres algéro-françaises qui se sont tenues les 25 et 26 mai 2016.

**APPROUVE** la prise en charge du prix des billets d'avion de M. Daguet par Jancarther Voyages.

**AUTORISE** le paiement à Jancarther Voyages du prix des billets d'avion de M. Daguet.

**QUESTION N° 111 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET**

**OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement au Collectif Universel au titre de l'année 2016**

A l'unanimité.

**APPROUVE** l'attribution, au titre de l'année 2016, d'une subvention de 4 500 € à l'association Collectif Universel pour l'organisation de « Auberjazz'day ».

**DECIDE** de verser ladite subvention.

---

**QUESTION N° 112 - RAPPORTEUR Jean-Jacques KARMAN**

**OBJET : Cession au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert des terrains situés 80 rue Heurtault et 76 rue des Noyers à Aubervilliers sur les parcelles cadastrées I 22, I 23, I 24 et I 25.**

A l'unanimité.

**DECIDE** de céder les terrains situés 80 rue Heurtault et 76 rue des Noyers à Aubervilliers sur les parcelles cadastrées I 22, I 23, I 24 et I 25, au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert.

**FIXE** le prix de cession à 282 150 €.

**AUTORISE** la Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

---

**QUESTION N° 113 -1- RAPPORTEUR Jean-Jacques KARMAN**

**OBJET : Abrogation de la délibération n°334 du 17 décembre 2015 - Déclassement du bien situé 17 rue des Postes à Aubervilliers, sur les parcelles cadastrées BH 89 et BH 92.**

A la majorité MM VANNIER, LOGRE, GARNIER ayant voté contre

**DECIDE** de déclasser du domaine public communal l'immeuble situé 17 rue des Postes à Aubervilliers sur les parcelles cadastrées BH 89 et BH 92.

---

**QUESTION N° 113 -2- RAPPORTEUR Jean-Jacques KARMAN**

**OBJET : Cession du bien situé 17 rue des Postes à Aubervilliers, sur les parcelles cadastrées BH 89 et BH 92, au profit de la SARL GEST'INN GROUP.**

A la majorité MM VANNIER, LOGRE, GARNIER ayant voté contre

**ABROGE** la délibération n°334 du 17 décembre 2015.

**DECIDE** de céder le bien en totalité situé 17 rue des Postes à Aubervilliers, sur les parcelles cadastrées BH 89 et BH 92, au profit de la SARL GEST'INN GROUP, ou tout substitué.

**FIXE** le prix de cession à 307.000 €.

**AUTORISE** la Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

---

**QUESTION N° 114 - RAPPORTEUR Jean-Jacques KARMAN**

**OBJET : ZAC du Marcreux - Cession au profit de la SOREQA des biens situés 9 et 34 rue du Port à Aubervilliers sur les parcelles cadastrées H 150 et H 110.**

A l'unanimité.

**DECIDE** de céder les biens situés 9 et 34 rue du Port à Aubervilliers, sur les parcelles cadastrées H 150 et H 110, au profit de la SOREQA au prix total de 147 170 €.

**AUTORISE** la Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

---

**QUESTION N° 115 - RAPPORTEUR Jean-Jacques KARMAN**

**OBJET : ZAC Canal - Cession au profit de la SEM Plaine Commune Développement des parcelles R3, R5, R31 et des lots 1 à 21 de la parcelle R57 situés 5, 7, 9 et 11 rue Madeleine Vionnet à Aubervilliers.**

A l'unanimité.

**DECIDE** de céder les parcelles R 5, R 31 et R 3 situées 5, 9 et 11 rue Madeleine Vionnet, et les lots n°1 à 21, soit 1 971 tantièmes, de la parcelle R 57 située 7 rue Madeleine Vionnet à Aubervilliers au profit de la SEM Plaine Commune Développement.

**FIXE** le prix de cession à 135 180 €.

**AUTORISE** la Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

---

**QUESTION N° 116 - RAPPORTEUR Jean-Jacques KARMAN**

**OBJET : Acquisition auprès de la succession JACOB des lots n°18 et 31 situés 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée U 50.**

A l'unanimité.

**DECIDE** d'acquérir auprès des héritiers de Mme Jeanne JACOB les lots n°18 et 31, situés 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée U 50.

**DIT** que l'acquisition s'effectuera à l'euro symbolique majoré des frais notariés d'acquisition et des frais de succession supportés par les héritiers de Mme Jeanne JACOB.

**AUTORISE** la maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte et d'acquisition.

---

**QUESTION N° 117 - RAPPORTEUR Sophie VALLY**

**OBJET : Adhésion au dispositif COMEDEC – Approbation de deux conventions avec l'Etat (Ministère de la Justice) et l'Agence Nationale des Titres sécurisés**

A l'unanimité.

**APPROUVE** l'adhésion au dispositif COMEDEC relatif à l'échange dématérialisé de données d'état-civil ;

**APPROUVE** telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération, la convention à intervenir avec l'Agence Nationale des Titres Sécurisés relative à la fourniture de cartes d'authentification et de signature pour les agents appelés à utiliser le réseau et autorise la Maire à la signer au nom de la Commune ;

**APPROUVE** telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération, la convention à intervenir avec l'Etat (Ministère de la Justice) et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés relative à l'accès au réseau COMEDEC et à son utilisation, et autorise la Maire à la signer au nom de la Commune

---

**QUESTION N° 118 - RAPPORTEUR Magali CHERET**

**OBJET : Signature de la convention de partenariat pluriannuelle 2014 - 2017 entre la Ville d'Aubervilliers, l'Etat, le Département de la Seine Saint-Denis et le Théâtre de la Commune.**

A l'unanimité.

**AUTORISE** la Maire à signer la convention de partenariat pluriannuelle 2014 à 2017 entre la Ville d'Aubervilliers, l'Etat, le Département de la Seine-Saint-Denis et le Théâtre La Commune, telle que celle-ci figure en annexe de la présente convention.

---

**QUESTION N° 119 - RAPPORTEUR Magali CHERET**

**OBJET : Signature de la convention entre la ville d'Aubervilliers et l'Office de Tourisme Intercommunal de Plaine Commune Grand Paris et attribution d'une subvention exceptionnelle pour la création d'une "Street art avenue" le long du canal Saint-Denis dans le cadre d'un projet de territoire entre la ville d'Aubervilliers, la ville de Saint-Denis et Plaine Commune.**

A l'unanimité.

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle en faveur de l'Office de Tourisme Intercommunal de Plaine Commune à hauteur de 10 000 euros pour la création d'une « Street art avenue » le long du canal Saint-Denis.

**AUTORISE** la Maire à signer la convention entre la ville d'Aubervilliers et l'Office de Tourisme Intercommunal de Plaine Commune, telle que celle-ci figure en annexe de la présente délibération.

---

**QUESTION N° 120 - RAPPORTEUR Magali CHERET**

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association Les Poussières.**

A l'unanimité.

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle en faveur de l'association Les Poussières à hauteur de 30 000 euros afin d'effectuer des travaux d'investissement.

---

**QUESTION N° 121 - RAPPORTEUR Magali CHERET**

**OBJET : Nouvelle tarification des spectacles programmés par la direction des affaires culturelles.**

A l'unanimité.

**ADOPTÉ** la nouvelle tarification des spectacles programmés par la Direction des Affaires culturelles telle que celle-ci est détaillée dans l'annexe n°1 jointe à la présente délibération.

**DIT** que la nouvelle tarification s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

---

**QUESTION N° 122 - RAPPORTEUR Magali CHERET**

**OBJET : Acceptation du don de matériel de numérisation de l'office des œuvres laïques d'Education par l'Image et le Son.**

A l'unanimité.

**ACCEPTE** le don de matériel de numérisation de l'OROLEIS fait à la Commune composé, entre autres, de lecteurs/enregistreurs vidéo, de moniteurs vidéo, d'un lecteur CD audio, d'enceintes audio, d'un ordinateur et d'une caméra tels que détaillés dans la convention annexée à la présente délibération.

**AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention relative à ce don avec l'ORELEIS, telle que celle-ci figure en annexe de la présente délibération.

**QUESTION N° 123 - RAPPORTEUR Magali CHERET**

**OBJET : Acceptation du dépôt d'archives privées de la section d'Aubervilliers du Parti communiste français.**

A l'unanimité. Monsieur DAGUET Anthony n'ayant pas pris part au vote

**ACCEPTE** le dépôt d'archives de la section du parti communiste d'Aubervilliers composé de documents dont la liste est annexée à la présente délibération.

**AUTORISE** Madame la Maire à signer le contrat de dépôt, tel que celui-ci est annexé à la présente délibération.

---

**QUESTION N° 124 - RAPPORTEUR Magali CHERET**

**OBJET : Acceptation d'un don de deux capsules temporelles aux archives municipales.**

A l'unanimité.

**ACCEPTE** le don de deux capsules temporelles réalisées par les classes de CM2 des écoles Firmin Gémier et Jean Macé.

**AUTORISE** Madame la Maire à signer les contrats de don.

---

**QUESTION N° 125 - RAPPORTEUR Leïla TLILI**

**OBJET : Signature de la convention d'aide financière exceptionnelle à l'informatisation n°16-174 entre la commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis**

A l'unanimité.

**AUTORISE** la Maire à signer la convention d'aide financière exceptionnelle à l'informatisation pour le Relais Petite Enfance n° 16-174 telle que celle-ci figure en annexe de la présente délibération.

**DIT** que le montant de la présente convention s'élève à 4 000 euros.

---

**QUESTION N° 126 - RAPPORTEUR Jean François MONINO**

**OBJET : Dépôt des demandes de subventions pour la réalisation de projets financés dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2016 et autorisation de signature des conventions de subventions accordées.**

A l'unanimité.

**AUTORISE** la Maire à déposer les demandes de subventions suivantes dans le cadre du FIPD 2016 :

- 40 000 euros pour l'action « Intervenant social en commissariat » poste 1
- 11 200 euros pour l'action « Intervenant social en commissariat » poste 2
- 3125 euros pour l'action « Accueil des postes de travail d'intérêt général »,
- 6 900€ euros pour l'action « Aide aux victimes, lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes »
- 13 000 euros pour l'action « groupe de prévention et suivi de la délinquance »

**AUTORISE** la Maire à signer les conventions d'attribution relatives aux actions qui seront accordées dans le cadre du FIPD 2016.

---

**QUESTION N° 127 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO**

**OBJET : Approbation de la Stratégie Territoriale de la Prévention de la Délinquance 2016-2020 composée de quatre axes. Autorisation donnée à la Maire de signer ladite Stratégie avec le Préfet de Seine-Saint-Denis, le Parquet du TGI de Bobigny, le Directeur Académique de Seine-Saint-Denis et le Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis.**

A l'unanimité.

**APPROUVE** la Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance 2016/2020, telle qu'annexée à la présente délibération et composée des quatre axes suivants :

- Développement des dispositifs thématiques et territoriaux de prévention
- Aides aux victimes, accès aux droits
- Tranquillité publique et amélioration du cadre de vie
- Communication et gouvernance

**AUTORISE** la Maire à signer la Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance 2016-2020, telle qu'annexée à la présente délibération, avec le Préfet de Seine-Saint-Denis, le Parquet du TGI de Bobigny, le Directeur Académique de Seine-Saint-Denis et le Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis..

---

**QUESTION N° 128 - RAPPORTEUR Boualem BENKHELOUF**

**OBJET : Adhésion à l'association « Vacances ouvertes » et dépôt d'un dossier de demande de financement dans le cadre de l'appel à projets « Familles et personnes isolées 2016 »**

A l'unanimité.

**APPROUVE** les termes de la convention d'engagement dudit appel à projets avec l'association Vacances Ouvertes pour l'année 2016 telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

**AUTORISE** la Commune à adhérer à l'association « Familles et personnes isolées 2016 » dans le cadre du projet d'accompagner au départ en vacances des «familles et personnes isolées » de la Maison pour Tous Berty Albretch.

**AUTORISE** la Maire à signer ladite convention

**QUESTION N° 129 -1- RAPPORTEUR Boualem BENKHELOUF**

**OBJET : Conventions entre la commune d'Aubervilliers (Maison pour tous Henri Roser) et la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis pour le renouvellement d'agrément d'objectifs et de financement - Signature pour le dispositif « Animation Globale »**

A l'unanimité.

**AUTORISE** la Maire à signer la convention n°16-059 A d'objectifs et de financement intitulée «Animation Globale » pour la Maison Pour Tous Roser, telle que celui-ci figure en annexe de la présente délibération.

---

**QUESTION N° 129 -2- RAPPORTEUR Boualem BENKHELOUF**

**OBJET : Signature pour le dispositif « Animation Collective Familles »**

A l'unanimité.

**AUTORISE** la Maire à signer la convention n°16-060 A d'objectifs et de financement «Animation Collective Familles » pour la Maison Pour Tous Roser, telle que celui-ci figure en annexe de la présente délibération.

---

**QUESTION N° 130 - RAPPORTEUR Danielle MARINO**

**OBJET : Personnel communal : création de postes de saisonniers pour la période du 1er juillet au 31 août 2016**

A l'unanimité.

**AUTORISE** Madame la Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour faire face aux besoins saisonniers pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2016, selon la répartition suivante :

- **mois de juillet** : 9 adjoints administratifs, 19 adjoints d'animation, 2 agents sociaux, 2 auxiliaires de soins, 9 adjoints techniques, 3 éducateurs APS, 1 infirmier.

- **mois d'août** : 10 adjoints administratifs, 10 adjoints d'animation, 3 agents sociaux, 2 auxiliaires de soins, 7 adjoints techniques, 3 éducateurs APS, 1 infirmier.

**DIT** que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera en référence au cadre d'emplois sur lequel les agents seront recrutés.

**AUTORISE** en conséquence, Madame la Maire a prendre les arrêtés de recrutement nécessaires.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours. **64131.020 (602.0126 - 64131.020)**

**QUESTION N° 131 - RAPPORTEUR Danielle MARINO**

**OBJET : Personnel communal : création de 18 postes pour l'ouverture du groupe scolaire Vandana SHIVA et Frida KAHLO**

A l'unanimité.

**AUTORISE** Madame la Maire à créer 18 postes dans les conditions par la loi du 26 janvier 1984 précitée pour faire face au fonctionnement du groupe scolaire Vandana SHIVA et Frida KAHLO pour assurer les missions d'entretien, de restauration, d'animation, de gardiennage

- 5 postes d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe
- 5 postes d'agents spécialisés de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles
- 8 postes d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe

**DIT** que la Maire se réserve la possibilité de recruter un non-titulaire dans le cadre de l'article 3-2,

**DIT** que la rémunération de ces agents s'effectuera en référence au cadre d'emplois sur lequel les agents seront recrutés.

---

**QUESTION N° 132 - RAPPORTEUR Danielle MARINO**

**OBJET : Fixation du montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire, des Conseillers Municipaux Délégués et des Conseillers Municipaux à compter du 05 mai 2016**

A la majorité MM KARMAN, TLILI, WOHLGROTH, RUER, PLEE, Mmes MARINO, TLILI et M. BIDAL, Mme LENOURY s'étant abstenus. MM LOGRE, VANNIER, GARNIER ayant voté contre.

**FIXE** : le montant de l'enveloppe globale des indemnités mensuelles de fonction versées aux élus à 33 538,70€ auquel se rajoutent les majorations au titre de chef-lieu de canton et de la dotation de solidarité urbaine prévues aux articles L 2123.1° et 5° du Code Général des Collectivités Territoriales .

Les attributions individuelles sont fixées sur le tableau joint à la présente délibération.

Les indemnités sus indiquées sont soumises à la contribution sociale généralisée (CSG) et à la cotisation de remboursement de la dette sociale (RDS), à la cotisation au fond de solidarité, à la cotisation IRCANTEC, au régime général de la Sécurité Sociale pour les élus qui percevraient plus de la moitié du plafond de Sécurité Sociale et qui ne sont pas fonctionnaires détachés sur un mandat électif.

**QUESTION N° 133 - RAPPORTEUR Monsieur Sofienne KARROUMI**

**OBJET : Convention réglant les relations entre le Service des Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées et Adultes Handicapés (SSIDPAAH) et une infirmière libérale diplômée d'Etat**

A l'unanimité.

**APPROUVE** la convention avec madame MARIE MAGDELEINE Synndra, Infirmière libérale Diplômée d'Etat, et le SSIDPAAH de la Ville d'Aubervilliers, pour la prise en charge de ses actes en direction des personnes admises au bénéfice des soins mis en œuvre par le SSIDPAAH, tels que ces projets figurent en annexe de la présente convention, et autorise la Maire à les signer au nom de la Commune.

---

**QUESTION N° 134 - RAPPORTEUR Sofienne KARROUMI**

**OBJET : Ajustement de la participation financière de la Ville au fonctionnement des écoles privées**

A l'unanimité.

**RECONDUIT** la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées à 435 € par élève et par an en maternelle, pour les élèves albertivillariens.

**FIXE** la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées à 470 € par élève et par an en élémentaire, pour les élèves albertivillariens.

---

**QUESTION N° 135 - RAPPORTEUR Sofienne KARROUMI**

**OBJET : Approbation des nouveaux tarifs : restaurant scolaire, goûters et Centres de Loisirs Maternels**

A l'unanimité.

**APPLIQUE** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, date de la rentrée scolaire, le barème suivant :

Pour la restauration scolaire, les goûters et les Centres de Loisirs Maternels :

<u>Tranches quotient familial</u>	<u>Tarifs repas</u>	<u>Tarifs ½ journée CLM</u>	<u>Tarifs journée CLM</u>	<u>Tarifs activités soir CLM</u>
0 € à 105,00 €	0,30 €	0,33 €	0,66 €	0,24 €
105,01 € à 150,00 €	1,10 €	0,59 €	1,18 €	0,39 €
150,01 € à 200,00 €	2,10 €	0,96 €	1,92 €	0,65 €
200,01 € à 275,00 €	2,47 €	1,16 €	2,32 €	0,89 €
275,01 € à 350,00 €	2,84 €	1,36 €	2,72 €	1,00 €
350,01 € à 460,00 €	3,31 €	1,58 €	3,16 €	1,16 €
460,01 € à 610,00 €	3,94 €	1,79 €	3,58 €	1,28 €
610,01 € à 760,00 €	4,47 €	2,08 €	4,16 €	1,47 €
760,01 € à 920,00 €	4,68 €	2,19 €	4,38 €	1,58 €
920,01 € et plus	4,88 €	2,41 €	4,82 €	1,76 €
Sans justificatifs de ressources	4,10 €	1,79 €	3,58 €	1,28 €

Le goûter sera facturé 0,69 €.

**FIXE**

1. Pour les familles "sans justificatifs de ressources" un tarif forfaitaire de 4,10 € révisable en commission sociale.
2. Pour les classes transplantées à Piscop un tarif forfaitaire de 2,80 € pour les familles ne bénéficiant pas déjà d'un tarif.
3. Pour les groupes d'élèves non rationnaires habituels le plein tarif de 4,88 €.
4. La facturation à 50% du prix du repas et du goûter pour les enfants qui bénéficient d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé).

La recette sera imputée au budget communal

- ✓ Pour les repas : 303.7067.251
- ✓ Pour les goûters : 303.7067.251
- ✓ Pour les Centres de Loisirs Maternels : 407.7067.421

**DIT** que le présent barème est fixé pour une durée indéterminée.

---

**QUESTION N° 136 - RAPPORTEUR Sofienne KARROUMI**

**OBJET : Restaurants scolaires : approbation des nouveaux tarifs concernant les enseignants et les hôtes de passage.**

A l'unanimité.

**FIXE** 3 nouveaux tarifs de repas pour chaque type de personnel :

Type de personnel enseignant	Tarif en 2015-2016	Tarif pour 2016-2017
Enseignants sous l'indice 466	4,38€	<b>3,06 €</b> (4,28 moins 1,22 € de subvention du rectorat)
Enseignants travaillant pendant la pause méridienne et stagiaires de l'éducation nationale	5,60 €	<b>3,60 €</b> (coût d'un repas pour agent de la commune au foyer de jeunes travailleurs)
Enseignants et hôtes de passage mangeant à la restauration scolaire	5,60 €	<b>4,28 €</b> (coût réel du repas adulte Siresco)

Ces tarifs entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2016, date de la rentrée scolaire.

**QUESTION N° 137 - RAPPORTEUR Akoua-Marie KOUAME****OBJET : Convention de Partenariat entre le Défenseur des droits et la Ville d'Aubervilliers**

A l'unanimité.

**APPROUVE** le projet de partenariat renforcé avec le Défenseur des droits et la participation de la Ville à la plateforme internet « Egalité contre le racisme », telle que celui-ci figure en annexe de la présente délibération.

**AUTORISE** la Maire à signer la convention de partenariat avec le Défenseur des droits.

**AUTORISE** la Maire à signer la Charte de la mobilisation pour la défense de l'égalité contre le racisme.

---

**QUESTION N° 138 - RAPPORTEUR Fethi CHOUDER****OBJET : Attribution d'une aide financière dans le cadre du dispositif d'Aide aux projets des Jeunes (A.P.J).**

A l'unanimité.

**DIT QUE** les aides financières dont les critères d'accès et les montants ont été approuvés par délibération susvisée du 17 septembre 2015 sont respectivement attribuées aux jeunes albertvillariens(nes) mentionnés dans la liste ci-après.

Noms Prénoms	Projets soutenus	Montant de l'aide
AKA MOBIO Elyse	Permis B	350,00 €
BEN SLAMA Ibrahim	Permis B	350,00 €
DANSO Mamady	Permis B	350,00 €
DANSO Thait	Permis B	350,00 €
DIABY Mamadou	Permis B	350,00 €
DIASI-KADI Jessie	Formation SSIAP 1	300,00 €
DIMAN Jilane	Permis B	350,00 €
EDOKO Charles	Permis B	350,00 €
FRAZIER Tom	Permis B	350,00 €
GRIGNON Jérémy	Permis B	350,00 €
HADDADI Asma	Permis B	350,00 €
HAMDI Mabrouk	Permis B	350,00 €
HARRAGUI Asma	Permis B	350,00 €
KONARE Mariam	Permis B	350,00 €
KONATE Massogbé	Formation Auxiliaire de vie	900,00 €
MEJRI Nassima	Permis B	350,00 €
MEJRI Sophie	Permis B	350,00 €
MICHEL Kévin	Permis B	350,00 €
MOUSSA Amina-Sarah	Aide aux frais de scolarité	900,00 €
N'DIAYE Ali	Permis B	350,00 €
ABDESSELAM Sémiramis	Achat matériel informatique (relatif études)	600,00 €

NIAKATE Ibrahim	Permis C/Fimo	900,00 €
NIAKATE Zeynab	Permis B	350,00 €
OUADGHIRI Sarah	Formation instructeur Zumba	160,00 €
REGENT Whitney	Permis B	350,00 €
SALLEB Assia	Permis B	350,00 €
SOUKOUNA Siatta	Permis B	350,00 €
SY Mariame	Frais de scolarité universitaire	140,00 €
VOILMY Benoît	Permis B	350,00 €
WEISS Colette	Formation éducation a la vie E.A.V	900,00 €
		<b>Total</b>
Nombre de jeunes : 30 Nombre de dossiers : 30		12500,00 €

**AUTORISE** la Maire à signer les conventions de partenariat du dispositif d'Aide aux Projets entre la commune et les jeunes.

**QUESTION N° 139 - RAPPORTEUR Claudine PEJOUX**

**OBJET : Approbation de la convention entre la Commune et SOLIHA, relative au financement par la Ville d'Aubervilliers de l'accompagnement social de la résidence sociale située 80 rue Réchossière sur son contingent de réservation**

A l'unanimité.

**APPROUVE** la convention relative au financement par la Ville d'Aubervilliers de l'accompagnement social de la résidence sociale située au 80 rue Réchossière sur son contingent de réservation, telle qu'annexée à la présente délibération.

**AUTORISE** la Maire à la signer, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

**DIT** que le montant de la présente convention s'élève à 37 694 euros.

**QUESTION N° 141 - RAPPORTEUR Nourredine KADOURRI**

**OBJET : Convention pluriannuelle 2016-2019 de coopération entre la Commune d'Aubervilliers et SOLIHA Agence Immobilière Sociale Ile-de-France**

A l'unanimité.

**APPROUVE** le projet de convention pluriannuelle de coopération entre la commune d'Aubervilliers et l'Association SOLIHA Agence Immobilière Sociale Ile De France pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2019, telle que celui-ci figure en annexe de la présente délibération.

**AUTORISE** la Maire ou son représentant à signer la convention

**QUESTION N° 142 - RAPPORTEUR Fathi TLILI**

**OBJET : Révision annuelle des droits de place du marché du Centre**

**PREND ACTE** de la réévaluation de + 0.25 % des droits de place du marché du Centre.

---

**QUESTION N° 143 - RAPPORTEUR Mériem DERKAOUI**

**OBJET : Métropole du Grand PARIS – désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).**

A l'unanimité.

**DESIGNE** pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Métropole du Grand PARIS :

- Anthony DAGUET – Maire adjoint, en qualité de membre titulaire de la CLECT.
  - Sophie VALLY – Maire adjointe, en qualité de membre suppléante de la CLECT.
- 

**QUESTION N° 144 - RAPPORTEUR Mériem DERKAOUI**

**OBJET : Vœu tendant à obtenir réparations pour la ville d'Aubervilliers après la décision du comité de candidature des Jeux Olympiques et Paralympiques « Paris 2024 » d'implanter le centre aquatique sur un site à la Plaine Saint-Denis.**

A la majorité, MM GARNIER, VANNIER, LOGRE et Mme YONNET (procuration) ayant voté contre

**ADOPTE** le vœu tel que celui-ci figure en annexe de la présente délibération.

---

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 22 H 15